



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Conseil d'administration du 13 novembre 2025

SOMMAIRE

1/	LE CONTEXTE GLOBAL DE LA PRÉPARATION DU BUDGET 2026	3
	Un contexte macroéconomique toujours en demi-teinte	3
	2025 : effet ciseaux resserré pour les finances locales	3
	2026 : un nouveau mandat local dans un cadre politique national incertain.....	4
2/	BUDGET PRINCIPAL : ÉLÉMENTS DE RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE ET TENDANCES DE RÉALISATION DU BUDGET 2025	5
	Rétrospective 2020-2024	5
	Tendances de réalisation du budget 2025	11
3/	BUDGET PRINCIPAL : LES GRANDES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET FINANCIÈRES POUR 2026	12
	Les orientations stratégiques.....	12
	Les orientations financières	13
4/	BUDGET ANNEXE	15
	Éléments de rétrospective	15
	Tendances de réalisation 2025.....	16
	Orientations pour 2026.....	17

Cadre réglementaire

Le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion prévoit dans son article 33 qu' « un débat a lieu au conseil d'administration sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci ».

1/ LE CONTEXTE GLOBAL DE LA PRÉPARATION DU BUDGET 2026

UN CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE TOUJOURS EN DEMI-TEINTE

En cette fin d'année 2025, la Banque de France tire un portrait de l'économie française en demi-teinte : une croissance faible – estimée autour de 0,7% - mais un taux de chômage qui reste bas – 7,5% au deuxième trimestre – et une inflation qui se maintient en deçà de 1%, en décalage avec le reste de la zone euro.

Surtout, l'absence de visibilité politique inquiète : le taux d'épargne des ménages reste très élevé (18,9%), les entreprises freinent leurs investissements (-1,5% sur un an au 2ème trimestre) et ne créent pas d'emploi.

2025 : EFFET CISEAUX RESSERRÉ POUR LES FINANCES LOCALES

La note de conjoncture sur les finances locales de la Banque Postale met l'accent sur l'effet de ciseaux resserré qui pèse sur les finances locales en 2025.

Côté **recettes de fonctionnement**, la croissance ralentit pour la quatrième année consécutive (284 milliards d'euros, + 2,2%), portée essentiellement par la reprise des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et par la revalorisation des bases des taxes foncières. Les produits des services connaissent une hausse similaire à celle de 2024 : 5,3%. Le produit de TVA a été gelé dans le cadre de la loi de finances pour 2025 et les dotations et compensations de l'Etat sont quasiment stables, la hausse de la péréquation étant financée par un prélèvement interne à la DGF.

Créant l'effet ciseaux, les **dépenses de fonctionnement** (241,4 milliards d'euros) s'affichent en hausse de 2,5% sous l'effet de trois leviers :

- Maîtrise des charges à caractère générales après plusieurs années de croissance soutenue : +1,6%, bénéficiant du taux d'inflation contenu ;
- Hausse de 3,3% des frais de personnel, intégrant la première année de hausse des cotisations CNRACL et la dynamique des participations employeurs à un régime de protection sociale complémentaire renforcé ;
- Augmentation de 2,5% des dépenses d'intervention, surtout portée par les dépenses d'action sociale (+ 3,6%).

L'impact sur **l'épargne brute** est limité (+0,9%, 42,3 milliards d'euros) et les **dépenses d'investissement** se maintiennent (+1,2%, 80 milliards d'euros), avec des disparités suivant les niveaux de collectivités : en dernière année de cycle électoral, les investissements du bloc communal progressent alors que ceux des régions et départements ralentissent du fait de contraintes financières accrues invitant à la prudence. Le besoin de financement reste relativement important, comblé par un recours à l'emprunt (28 milliards d'euros) et un prélèvement sur la trésorerie du bloc communal.

2026 : UN NOUVEAU MANDAT LOCAL DANS UN CADRE POLITIQUE NATIONAL INCERTAIN

Traditionnellement, les années de transition entre deux cycles électoraux sont marquées par un investissement en retrait, une reconstitution de la trésorerie et un regain de fiscalité destiné à consolider les marges de manœuvre financières.

Mais cette trajectoire classique est percutée en 2026 par une crise politique nationale majeure : instabilité gouvernementale inédite et grande incertitude sur le visage final de la loi de finances. Quelle sera la contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics ? Quel impact pour le service public local ? Comment répondre dans ce contexte aux enjeux de la transition écologique ?

Alors que le projet de budget déposé cet été par le gouvernement Bayrou prévoyait une contribution des collectivités locales à la réduction du déficit public de 5,3 milliards d'euros, celle-ci est réduite dans le projet du gouvernement Lecornu à 4,7 milliards d'euros. Mais André Laignel, président du comité des finances locales, alerte et évoque une ponction d'au moins 8 milliards d'euros. Outre la contribution évoquée plus haut, doivent en effet être pris en compte la réduction du fonds vert (- 500 millions d'euros), des dotations des Agences de l'eau (- 90 millions d'euros) et de l'Agence nationale de l'habitat (- 700 millions d'euros) ainsi que la hausse des cotisations CNRACL (estimée entre 1,2 et 1,4 milliard d'euros).

A cette trajectoire nationale incertaine, s'ajoutent un pouvoir fiscal local plus que jamais réduit et les difficultés budgétaires des départements et régions qui contraignent leurs capacités traditionnelles de financeurs. L'atonie de la consommation limitera en outre la croissance des recettes.

L'exercice budgétaire 2025 révèle ainsi une réalité contrastée : celle d'un monde local à la fois résilient et fragilisé, engagé dans la transformation écologique mais contraint par des marges financières qui s'amenuisent. Le bloc communal demeure un pilier de stabilité, tandis que les départements et régions affrontent des défis structurels qui interrogent la soutenabilité de leurs modèles économiques.

Plus que jamais, la préparation du budget 2026 doit conjuguer prudence et ambition, en veillant à préserver la confiance dans l'action publique locale et à garantir aux territoires les moyens de conduire la transition écologique et sociale dont dépend leur avenir.

La raison d'être du Centre de gestion comme son projet de mandat le placent aux côtés et au service de ces acteurs pour les soutenir dans le pilotage et la gestion de leurs ressources humaines et les accompagner dans ces mutations.

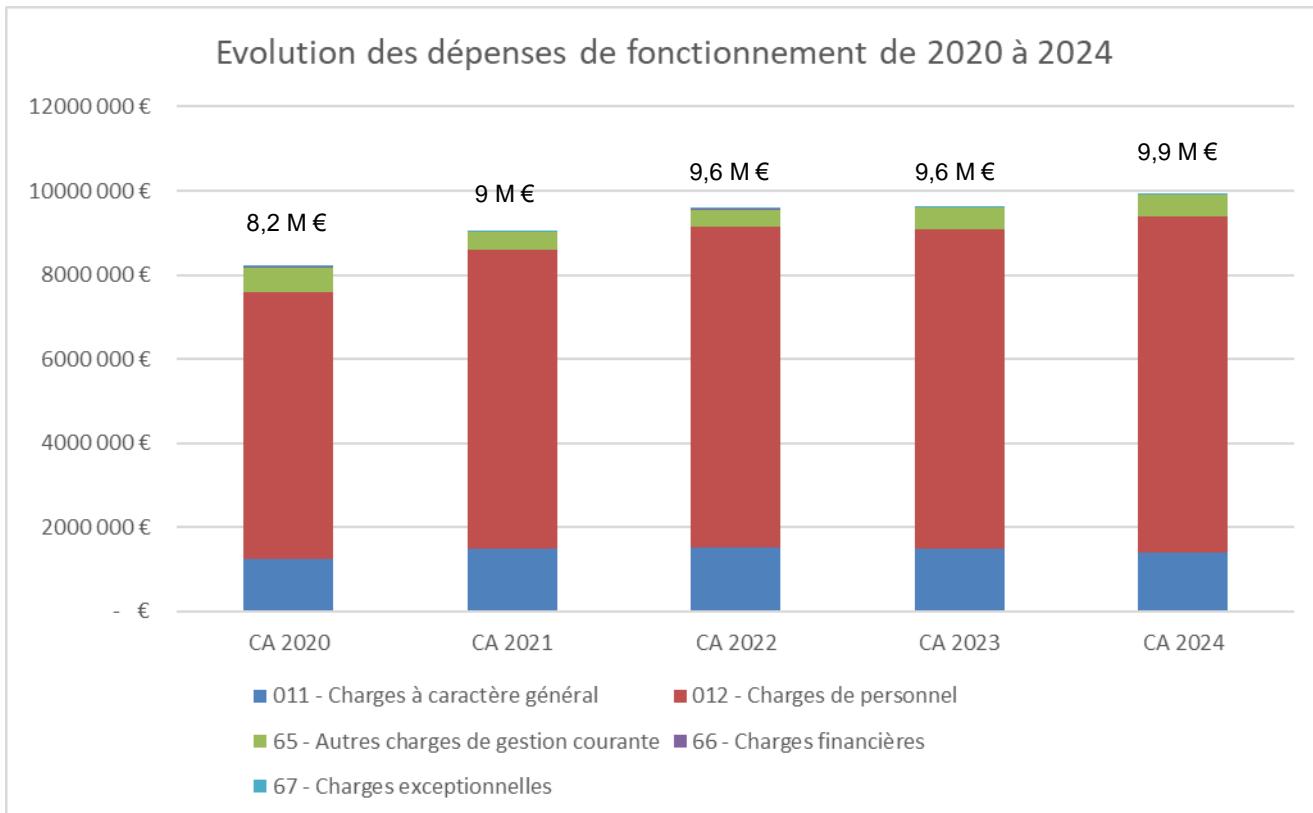
2/ BUDGET PRINCIPAL : ÉLÉMENTS DE RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE ET TENDANCES DE RÉALISATION DU BUDGET 2025 POUR LE CENTRE DE GESTION DE LOIRE ATLANTIQUE

RÉTROSPECTIVE 2020-2024

Les dépenses de fonctionnement

Sur la période 2020-2024, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 8,2 à 9,9 millions d'euros soit une croissance de 21% et un rythme de croissance moyen annuel de 4,9%.

Les dépenses enregistrent ainsi une progression, corrélée à la reprise d'activité après la crise sanitaire et à la mise en œuvre du projet de mandat du centre de gestion. Après s'être stabilisées à 9,6 millions d'euros en 2022 et 2023, les dépenses de fonctionnement atteignent 9,9 millions d'euros en 2024, soit une hausse de 3,6 % portée par les dépenses de personnel.



La part des **dépenses de personnel** représente 79,8 % du total des charges, soit 7,9 millions d'euros en 2024. Cela relève évidemment de la nature même du champ de compétence du Centre de gestion, de la nécessaire ingénierie à produire et de son secteur d'activité dont l'investissement principal est la « matière grise ». Rappelons aussi que ce poste dépenses de personnel inclut le personnel engagé par le Centre de gestion dans le cadre de son offre de service « remplacement et intérim », compensée par des recettes.

L'évolution des dépenses de personnel permanent du Centre de gestion s'établit en moyenne à 3 % par an alors que l'évolution moyenne totale s'établit à 5,9% par an avec de fortes disparités selon les périodes : 12% de croissance de 2020 à 2021 expliquée par l'absence d'activité sur une grande partie de l'année 2020, 6% de 2021 à 2022, puis une stabilisation en 2023 suivie d'une croissance de 5% en 2024 reflétant à la fois les tensions du marché du travail et l'effet des mesures gouvernementales sur le point d'indice notamment.

Structure des effectifs

En 2024, les effectifs permanents comptent 99 agents, principalement titulaires (88 %) et majoritairement des femmes (82%).

La filière administrative domine, représentant près de 80 % des effectifs de titulaires, devant les filières technique (8%), médico-sociale (7%) et culturelle (4%).

La répartition par catégorie montre, sans surprise au regard de notre activité, une prédominance de la catégorie A (40%) puis des catégories B (31%) et C (28%).

L'absentéisme poursuit sa baisse par rapport à 2023, tous motifs confondus (6,49% contre 7,65% en 2023).

Le taux de travailleurs handicapés sur emploi permanent a augmenté depuis 2023, passant de 7% à un peu plus de 11%, bien au-delà des obligations légales établies à 6 %.

65 agents contractuels représentant 11,7 équivalents temps plein ont été affectés aux missions de remplacement et interim auprès des collectivités et établissements publics moyennant contrepartie financière.

Les **charges à caractère général** représentent en moyenne 14 % des dépenses réelles de fonctionnement (soit 1,4 M€ en 2024). Elles augmentent de 11,68% sur la période 2020-2024, avec un taux de croissance annuel moyen maîtrisé établi à 2,8%.

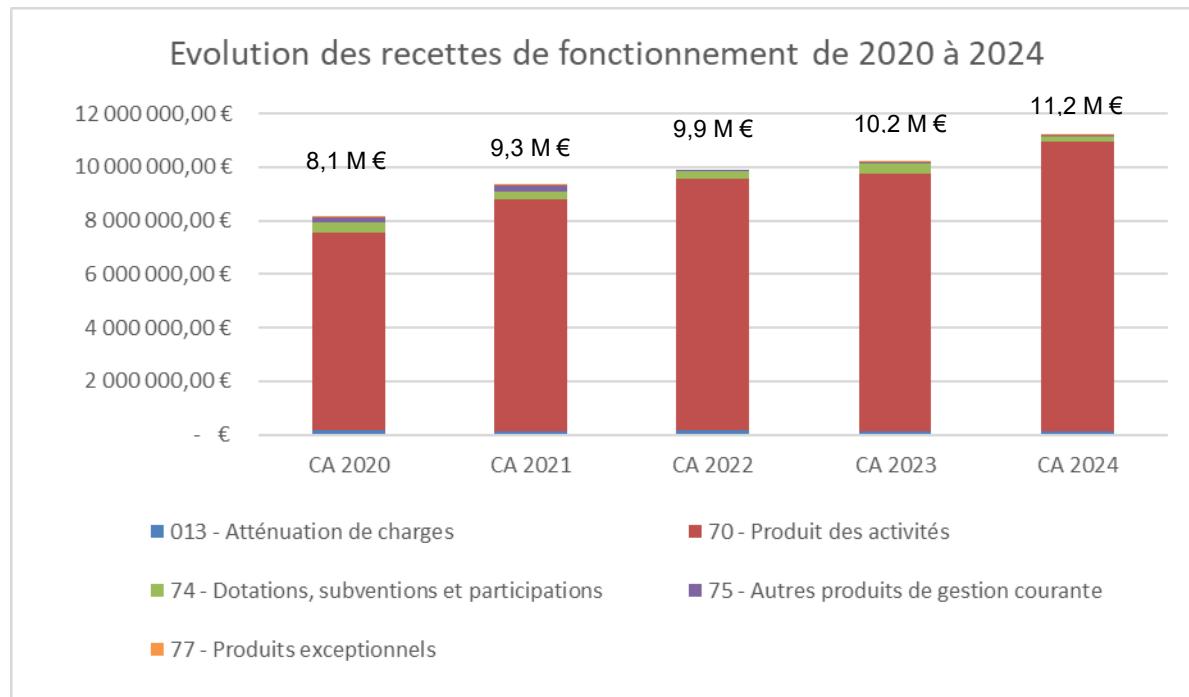
Leur variation s'explique par la reprise suite à la crise sanitaire (+18% de 2020 à 2021) suivie d'une croissance modérée de 3% de 2021 à 2022, et de deux années de repli : - 1% de 2022 à 2023 et - 7% de 2023 à 2024. Cette trajectoire traduit la structuration progressive du centre de gestion et la recherche d'améliorations, complétées de l'étalement du projet système d'information sur plusieurs exercices.

Les **autres charges de gestion courante** représentent en moyenne 5% des dépenses réelles de fonctionnement sur la période (soit 538 433 € en 2024). Elles couvrent essentiellement les remboursements aux collectivités de la mise en œuvre du droit syndical ainsi que, de manière accessoire, les indemnités et formations des élus.

Enfin, les **autres dépenses**, comprenant les charges financières et les charges exceptionnelles, représentent une part résiduelle du budget. Les charges financières, liées à un emprunt ancien, diminuent régulièrement et s'élèvent à 2 882 € en 2024. Les charges exceptionnelles, de nature variable, vont de 30 000 € en 2020 à 6 800 € en 2023 et résultent principalement de l'annulation de titres sur exercices antérieurs. Elles atteignent 20 187 € en 2024, en lien avec la constitution de provisions pour créances douteuses.

Les recettes de fonctionnement

Sur la période 2020-2024, le **volume de recettes** varie entre 8,1 millions d'euros (2020) et 11,2 millions d'euros (2024). Leur taux de croissance moyen annuel est supérieur à celui des dépenses : 8,3%, avec une dynamique identique : le resserrement de 2020 est suivi en 2021 d'une croissance atteignant quasiment 15% qui ralentit de 2021 à 2022 (+6,2%) puis de 2022 à 2023 (+2,8%) et retrouve une forte dynamique entre 2023 et 2024 (+9,86%).



Environ 93 % des recettes relèvent du **chapitre 70-Produit des activités**. Celui-ci regroupe le produit des cotisations obligatoire et additionnelle ainsi que les remboursements, refacturations et produits des services. L'ensemble des cotisations représente en moyenne 47% des recettes totales du Centre de gestion et les recettes liées aux prestations (dont les concours relevant du périmètre de responsabilité du Centre de gestion) 45% en moyenne de ces recettes. Depuis 2021, le montant des recettes des prestations de service facturées est supérieur à celui des cotisations sauf en 2024, où la mise en place de l'annualité de l'encaissement des cotisations entraîne l'encaissement de 13 mois de cotisations au lieu de 12.

La **cotisation obligatoire** représente en moyenne 3 millions d'euros soit 31% des recettes totales. Elle est versée par les collectivités affiliées. Son taux est de 0,8% de leur masse salariale brute et passe de 2,7 millions en 2020 à 3,5 millions en 2024.

La **cotisation facultative** (même assiette), établie à 0,3%, connaît des variations identiques à celles de la cotisation obligatoire. Elle passe de 1 million d'euros en 2020 à 1,3 million en 2024.

Les **organismes non affiliés** s'acquittent d'une **contribution** de 0,12% de leur masse salariale correspondant principalement au financement des missions liées au secrétariat du conseil médical et à l'assistance juridique. Le taux de cette contribution, qui n'avait pas évolué depuis 2018, a été réévalué en 2024 (0,07% jusqu'en 2023). Les recettes de cette contribution sont passées de 393 000 € en 2023 à 755 300 € en 2024.

Les recettes des **prestations de services** facturées couvrent les autres postes du chapitre 70.

Le **remboursement des frais d'organisation de concours** est compris sur la période entre 463 737 € (2020) et 232 314 € (2024). Il inclut le remboursement du Centre de gestion de Loire-Atlantique par les autres centres de gestion des Pays de la Loire pour l'organisation des concours relevant de leur périmètre ainsi que le remboursement des coûts lauréats de ces concours et examens par les autres centres de gestion. Cette recette fluctue en fonction du rythme d'organisation et d'encaissement des recettes ainsi que du coût des concours organisés.

Les autres recettes des prestations de service facturées présentent une dynamique importante à compter de 2021, représentant 2,5 millions d'euros en 2021 et 3,3 millions en 2024. Elles représentent 27 % des dépenses réelles. Cette dynamique reflète la mise en place de la cotisation au service médecine, d'un taux de 0,51% de la masse salariale brute des collectivités adhérentes, à compter de 2021, et le développement des prestations avec l'ancrage du projet de mandat 2020-2026 du Centre de gestion, notamment dans le domaine de la paie et de la prévention.

Enfin, les facturations relatives aux **mises à disposition de personnel** ont connu une forte augmentation en 2021 et 2022 où elles dépassent 1,4 million d'euros avant de diminuer en 2023 (1,15 million d'euros). Elles correspondent essentiellement à l'activité des missions temporaires, fortement mobilisées en 2021 et commençant à souffrir du resserrement du marché du travail à compter du 2^{ème} semestre 2022 et sur l'année 2023 puis 2024.

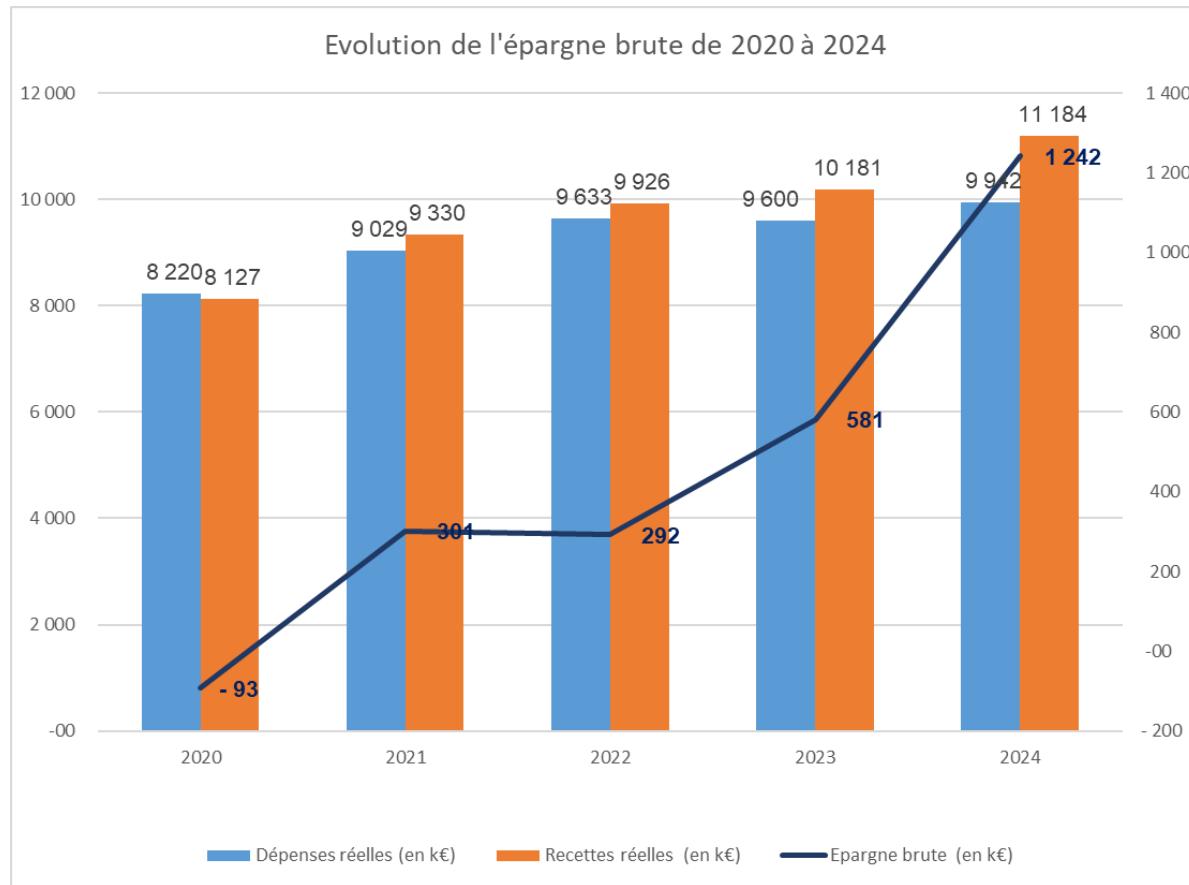
Au titre du chapitre 74, les **dotations, subventions et participations** représentent en moyenne 3% des recettes perçues sur la période 2020-2024. Elles fluctuent constamment, passant de 373 000 euros en 2020 à 197 000 euros en 2024, avec une moyenne annuelle sur cette période de 300 000 euros. Elles incluent principalement les contributions relatives aux fonctionnaires momentanément privés d'emploi et les remboursements d'organisation de concours par le budget annexe régional et le budget annexe inter-régional.

Les **autres produits de gestion courante** (chapitre 75) regroupent les revenus des immeubles. Ils diminuent une première fois en 2022 du fait du changement d'imputation comptable de la gestion du contrat groupe d'assurance des risques statutaires, puis en 2024, avec la fin du loyer perçu du COS44.

Les **atténuations de charge**, qui correspondent aux remboursements des arrêts maladie par la Sécurité sociale et l'assurance du risque statutaire, connaissent un pic en 2020 (180 000 €), du fait de la prise en charge d'un congé longue durée à hauteur de 75 000 € et se maintiennent à un niveau supérieur à 100 000 € entre 2021 et 2024.

Les **produits exceptionnels** occupent une part résiduelle des recettes et sont par nature d'un montant variable.

Les épargnes



L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle est prioritairement affectée au remboursement de la dette et, pour le surplus, aux dépenses d'équipement. Elle témoigne donc de la solvabilité du Centre de gestion.

Depuis 2020, l'épargne du Centre de Gestion a été reconstituée pour atteindre 1 242 000 € en 2024, confirmant la stabilité et la performance de sa trajectoire financière.

Le taux d'épargne brute, qui mesure la part des recettes de fonctionnement disponible pour rembourser la dette et investir (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement), est en hausse sur toute la période : 3,23% en 2021 pour atteindre 11,11% en 2024. A noter que le résultat 2024 est exceptionnel, du fait de la mise en place de l'annualisation des cotisations (13 mois de cotisations ont été comptabilisés).

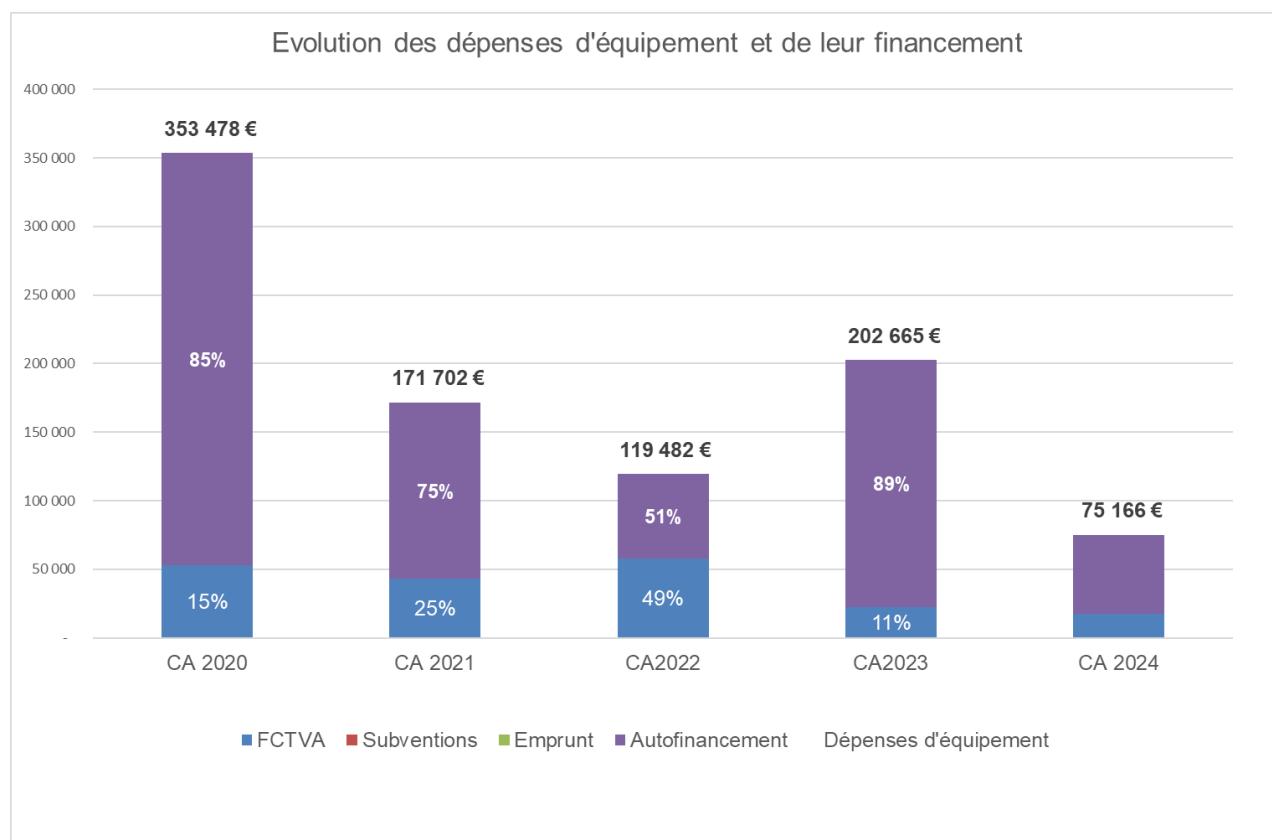
L'épargne nette (épargne brute déduite du remboursement du capital de la dette) suit mécaniquement la même évolution positive que l'épargne brute, le centre de gestion n'ayant jusque-là pas eu la nécessité de recourir à un emprunt pour financer ses dépenses d'investissement.

L'investissement

Sur la période 2020-2024, l'investissement annuel varie entre 387 000 € en 2020 et 108 500 € en 2024.

Les dépenses d'équipement se répartissent entre :

- Les dépenses liées aux bâtiments (travaux et aménagements), qui représentent en moyenne 50 000 € par an ;
- Les dépenses liées au système d'information (matériel et logiciels), qui représentent en moyenne 80 000 € par an ;
- L'acquisition de mobilier, matériel et véhicules (mobilier de bureau, véhicules, matériel médical...), qui représente en moyenne 30 000 € par an.



Comme le montre le graphique ci-dessus, les dépenses d'équipement sont majoritairement autofinancées (77%). La deuxième source de financement est le FCTVA (23%).

Résultat

En parallèle de l'épargne brute, le résultat de fonctionnement de chaque exercice (qui prend en compte la dotation aux amortissements, c'est-à-dire la dépréciation des biens immobilisés du Centre de gestion) a suivi la même trajectoire avec une chute en 2020, marquée par un déficit de 270 000 €, puis un rétablissement en 2021 à 128 000 €, qui s'améliore encore en 2023 à hauteur de 443 000 € pour atteindre 1 million en 2024.

Le résultat de fonctionnement cumulé du Centre de gestion a permis d'absorber le déficit de 2020 : après 1 875 000 € en 2020, il a été reconsolidé de 2021 à 2024, où il atteint 3,6 millions d'euros.

En parallèle, le résultat d'investissement n'a été mobilisé qu'une seule fois en 2023, à hauteur de 75 600 €. Il dépasse en 2024 son niveau de 2020 pour atteindre 665 000 €.

L'endettement

La dette du CDG est constituée d'un emprunt unique d'un montant de 400 000 € sur 12 ans (jusqu'au 1^{er} février 2029), contracté en 2017 auprès de la Banque Postale, au taux fixe de 1,12%. La dette est donc parfaitement maîtrisée.

L'encours de dette au 31/12/2024 s'élève à 141 667 €, portant la capacité de désendettement à 0,11 année, ratio tout-à-fait favorable.

TENDANCES DE RÉALISATION DU BUDGET 2025

Au 30 septembre 2025, l'exécution budgétaire relative à l'exercice 2025 présente une situation favorable. Le résultat prévisionnel est estimé à **environ 125 000 €** (au lieu d'un déficit de 249 000 € initialement prévu au BP2024, abstraction faite de la recette exceptionnelle de la vente des locaux Le Bizet non encore réalisée), traduisant la combinaison de réalisations moins couteuses que prévues, d'un étalement de certaines dépenses ainsi que d'une exécution des recettes à un niveau quasiment conforme aux prévisions.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses sont contenues avec un taux de réalisation prévu à 96% en fin d'exercice.

Les **dépenses hors personnel** devraient se situer en deçà du prévisionnel, à hauteur de 2,2 millions d'euros au lieu de 2,5. Le projet de modernisation du système d'information, comprenant notamment l'externalisation de l'infrastructure, s'est en effet révélé moins coûteux que les estimations établies avant l'attribution du marché et sa mise en exploitation a été décalée de quelques mois. Le travail sur le maillage des locaux de la médecine s'est étalé sur une plus longue période de préparation au regard de sa complexité et l'impact sera donc visible sur le budget 2026.

Parallèlement, les **dépenses de personnel** seront moins élevées que prévu : - 135 000 €, en raison de recrutements infructueux et donc décalés dans le temps ou révisés.

Le **total des dépenses** 2025 est estimé à 11 025 000 €.

Les recettes de fonctionnement

Les **recettes de fonctionnement** devraient atteindre 11 150 000 € avec un taux de réalisation prévisionnel à 99% en fin d'exercice.

L'annualisation des encaissements des cotisations a contribué à la régularité des recettes conformément aux prévisions financières. Les recettes de prestation sont conformes à la prévision avec quelques points de vigilance compte tenu du contexte général : accompagnements managériaux, gestion des archives, et prestation paies peuvent faire l'objet de décalage dans le temps, voire de suspensions.

Les missions temporaires continuent à pâtir des difficultés à recruter et, malgré une prévision resserrée, connaissent un léger recul supplémentaire se traduisant également côté recettes, avec une prévision de 1 million d'euros au lieu de 1,2 prévus au budget.

L'exercice 2025 devrait se traduire par une épargne positive autour de 250 000 €.

3/ BUDGET PRINCIPAL : LES GRANDES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET FINANCIÈRES POUR 2026

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Dernière année du mandat, 2026 constitue une année de transition qui s'inscrit dans la continuité des orientations stratégiques définies en 2021, poursuit les projets lancés et prépare le terreau dans lequel prendra naissance le projet du nouveau mandat à partir des 5 orientations suivantes.

Confirmer notre présence sur le territoire et la qualité de nos relations et de nos coopérations

- Ancrer la promotion et les actions de relations aux publics : hors les murs, campagne emploi public, présences institutionnelles, partenariats formalisés ...
- Promouvoir les premiers projets du lab' d'expérimentation
- Tester (prototyper) un nouvel espace d'accueil à coûts réduits
- Organiser les élections professionnelles

Poursuivre la professionnalisation de nos offres de service et leur diversité

- Engager une démarche emploi et un soutien au recrutement professionnalisés
- Proposer un nouveau parcours usager sur les questions juridiques
- Faire évoluer notre offre retraite
- Fluidifier le fonctionnement du conseil médical

Fédérer les employeurs autour de la santé au travail et des conditions d'exercice

- Déployer l'offre de santé au travail renouvelée et la prévention de l'usure professionnelle
- Structurer la politique handicap et préparer un plan d'action
- Finaliser le plan d'action égalité femmes-hommes, engager le déploiement sur le territoire

Poursuivre la modernisation de nos pilotages et de nos modes de travail

- Finaliser la première cartographie de nos risques et initier le plan d'action associé
- Elaborer un plan de continuité de l'activité opérationnel pour renforcer notre résilience face aux crises
- Structurer une gouvernance de l'information et des données intégrant l'intelligence artificielle
- Poursuivre le projet de réaménagement des locaux du centre de gestion

Accroître la coopération régionale

- Déployer la plateforme de signalement
- Poursuivre la formation au métier de secrétariat général de mairie
- Piloter le dossier prévoyance
- Lancer le dossier santé
- Préparer le bilan du schéma régional et les suites à donner
- Structurer nos moyens au service du déploiement de l'action régionale

LES ORIENTATIONS FINANCIÈRES

Pour permettre la réalisation de cette feuille de route, une **épargne de l'ordre de 129 000 €** est visée.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont contenues à **+ 2,1%** par rapport au BP2025, à hauteur de **11,6 millions d'euros** (11,7 millions d'euros en incluant la dotation aux amortissements).

La dynamique est avant tout portée par les dépenses de personnel, **en progression de 4,5%**, au total soit **9 249 000 €** incluant celles très fortement contenues à **+2,5 % pour les emplois permanents du centre de gestion** dont 1,7% contraints par l'augmentation des cotisations CNRACL (+1 point) et le glissement vieillesse technicité (+0,7 point), soit +0,8 % pour les recrutements et la nouvelle dépense de couverture santé.

Les dépenses relevant des **fonctionnaires momentanément privés d'emploi** des collectivités locales du département, pris en charge par le centre de gestion augmentent de 167% (+88 000 €) du fait de la suppression d'un service par une commune du département affectant 9 emplois. Cette augmentation est compensée en recettes par une contribution de la commune.

Le volume des **missions temporaires** est prévu en augmentation de 7% (+78 000 €,) du fait de la nouvelle structuration des services mise en place en 2025. Cette dépense est compensée en recettes.

Enfin, les dépenses de **jurys de concours** sont en augmentation de 49% soit +96 000 € afin d'assurer l'organisation de quatre concours et examens : adjoint technique principal de 2^{ème} classe, assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe spécialités alto et violoncelle, ingénieur et sergent de sapeur-pompier professionnel.

Les autres dépenses (charges à caractère général, autres charges de gestion courante notamment) observent une **diminution de plus de 6%**, représentant **2 337 000 €**.

Cette diminution de 158 000 € est permise par une **maîtrise des dépenses courantes** (communication, déplacement, fournitures ; - 54 000 €) et des **dépenses directement liées aux activités**, notamment concours (- 81 000 €) et expertises médicales (- 20 000 €).

Cette maîtrise permet de mobiliser les crédits nécessaires pour des projets à hauteur de 176 000 euros :

- vote électronique pour les élections du conseil d'administration et les élections professionnelles (80 000 €),
- renforcement de la sécurité informatique (45 000 €),
- actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (15 000 €),

- renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires (15 000 €),
- entretien des toitures du bâtiment du centre de gestion (11 000 €),
- poursuite du projet de site Internet (10 000 €).

Les **recettes de fonctionnement** devraient bénéficier d'une **croissance de 4,4%**, les portant à 11,7 millions d'euros.

Les cotisations sont ainsi estimées en croissance de 3% par rapport au budget 2025 soit un montant estimé à 5 550 000 € sous l'effet des évolutions mécaniques de l'assiette, incluant de manière mesurée la revalorisation des cotisations CNRACL et le glissement vieillesse technicité.

S'agissant des **recettes tarifaires liées aux prestations**, elles devraient représenter en 2026 5 110 000 €, en recul de 86 000 € par rapport à 2025, essentiellement du fait des recettes liées aux concours. Le départ de deux collectivités en paie amène une diminution des recettes estimée à 37 000 €.

Côté investissement, un budget contenu est envisagé, inférieur à celui de 2025, à hauteur de 213 000 €, visant à renouveler le site Intranet (55 000 €), acquérir deux nouveaux véhicules (45 000 €) et procéder au renouvellement de matériel et mobilier ainsi qu'aux travaux nécessaires aux bons fonctionnement et entretien du bâtiment. Ce budget inclut en outre le remboursement de l'emprunt, à hauteur de 33 340 €.

Le financement de ces investissements est assuré par la dotation aux amortissements (125 000 €) et le FCTVA (8 000 €). L'emprunt d'équilibre à inscrire au budget primitif sera effacé lors de la reprise des résultats au budget supplémentaire.

Notons que le **projet de vente des locaux Le Bizet** n'a pas été réalisé en 2025 et que nous comptons sur cette opération en 2026. Les crédits sont conformément aux textes inscrits uniquement en écriture d'ordre et devraient donc logiquement amplifier le résultat 2026 après réalisation de la vente estimée aux alentours de 450 000 euros

4/ BUDGET ANNEXE

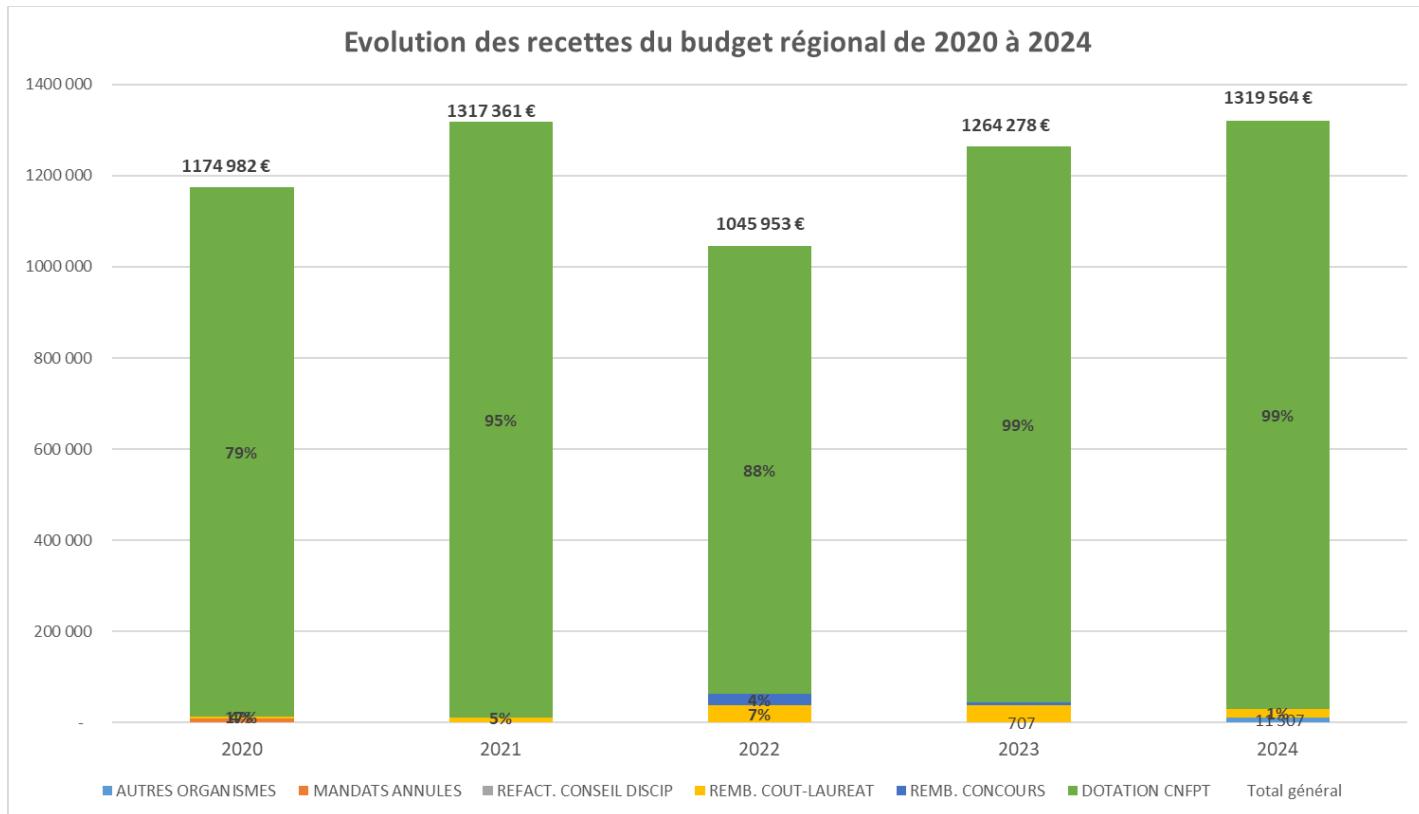
En 2013, un budget annexe régional a été adossé au budget principal du Centre de gestion de Loire-Atlantique, centre coordonnateur régional pour les 5 centres de gestion régionaux.

Jusqu'en 2022, ce budget annexe a été mis au service de la coordination pour retracer les opérations communes à la réalisation des opérations concours.

Avec la mise en place du schéma régional de coordination, mutualisation, et de spécialisation depuis septembre 2022, le budget annexe est le support budgétaire de l'ensemble des projets et coopérations régionales : gouvernance appuyée, conférence régionale de l'emploi territoriale annuelle, événementiels de promotion de l'emploi, prévoyance, plateforme de signalement, formation au métier de secrétariat général de mairie et prochainement santé en sont les principales traductions stratégiques et opérationnelles.

ÉLEMENTS DE RÉTROSPECTIVE

Recettes



Entre 2020 et 2024, les recettes du budget annexe connaissent leur plus bas niveau en 2022 à hauteur de 1 046 000 € et leur plus haut niveau en 2024 à hauteur de 1 319 563 €. Elles représentent **en moyenne 1 224 000 €** et fluctuent essentiellement en lien avec la dotation de compensation versée par le CNFPT.

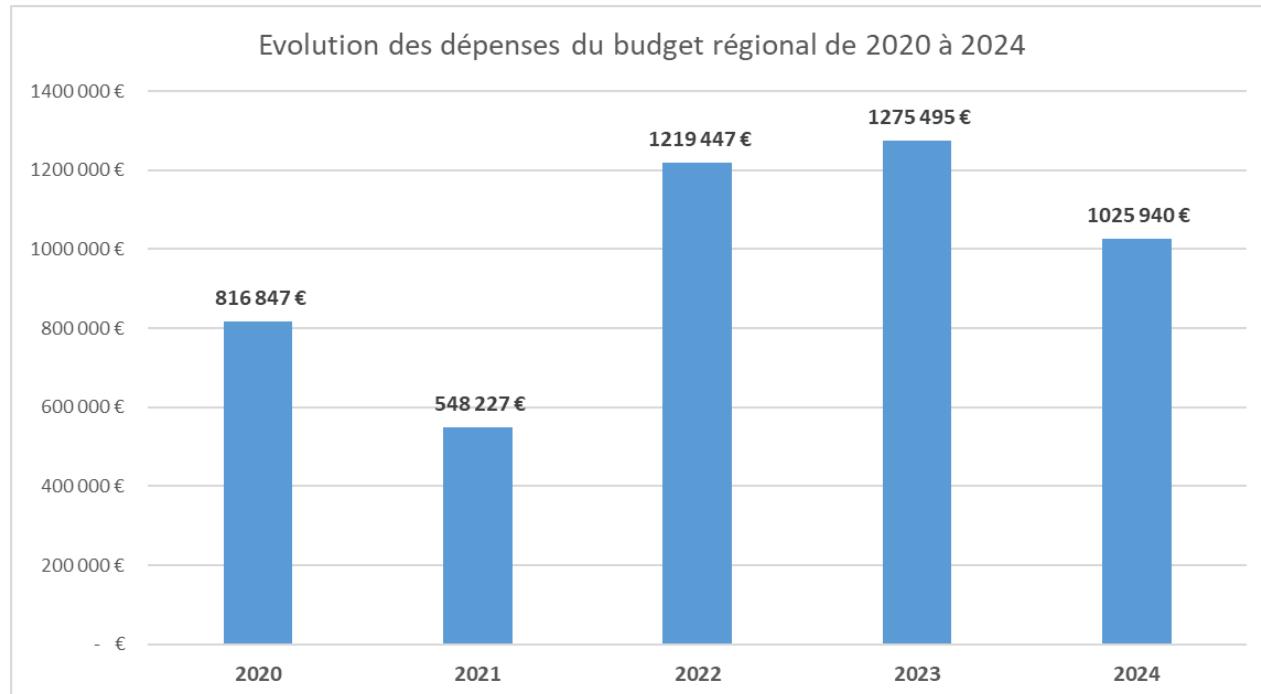
Sur la période, cette dotation représente en moyenne 95% des recettes totales.

Pour l'année 2024, la dotation de compensation a été de 1 289 038 €, amenant les recettes globales à 1 319 564 €, soit une évolution de 4,37 % par rapport à 2023.

A cette dotation, s'ajoutent :

- Les participations versées par d'autres centres de gestion en remboursement de frais d'organisation de concours, qui représentent en moyenne 2% des recettes
- Le remboursement du coût lauréat pour les candidats hors Pays de la Loire, qui représente en moyenne 3% des recettes. Il varie de 2 950 € en 2020 à plus de 38 000 € en 2022 et 2023. Il représente 19 219 € pour 2024.

Dépenses



Les dépenses du budget régional dépassent 1 million d'euros à compter de 2022 corrélées à la dynamique de la coopération régionale. Elles représentent en moyenne 1 053 000 € par an sur la période.

Les dépenses relevant des concours sont restées majoritaires sur la période : 86% dont 40% en moyenne correspondent au versement d'une partie de la dotation de compensation du CNFPT au budget annexe Grand Ouest pour l'organisation des concours relevant de ce périmètre.

Les autres activités correspondent à l'organisation de la conférence régionale pour l'emploi territorial et à la prise en charge des FMPE de catégorie A à l'échelle régionale.

Le budget annexe, du fait de son objet, ne comporte pas à ce jour de section d'investissement.

TENDANCES DE RÉALISATION 2025

Hors excédent reporté, les **recettes 2025 du budget annexe** sont estimées à **1 300 000 €** soit **101% des recettes prévisionnelles**.

Elles reposent principalement sur la dotation de compensation versée par le CNFPT, d'un montant total de 1 231 612 € (dont 1 117 688 € pour les concours et 113 924 € pour les FMPE de catégorie A). Il est à noter que cette dotation est assise sur 11 mois de cotisation du CNFPT, un rattrapage est prévu sur l'exercice 2026.

A la dotation du CNFPT, s'ajoutent 66 500 € de remboursement de coûts lauréat.

Un total de **dépenses d'environ 1 500 000 €**, conforme à la prévision. La compensation du temps des équipes des 5 centres de gestion consacré à l'activité régionale, acté par avenant au schéma régional représente 437 400 €.

L'atterrissement devrait se situer aux alentours de – 200 000 €, aisément couvert par le résultat reporté, soit à l'issue de l'exercice environ 2 200 000 €.

ORIENTATIONS POUR 2026

2026 s'inscrira dans la continuité des projets engagés en 2024 et 2025 selon les 4 axes du plan stratégique de la coopération régionale :

Axe 1 – Promouvoir et renforcer l'attractivité et la performance de l'emploi public territorial

- Poursuivre le déploiement de la formation au secrétariat général de mairie sur le territoire régional
- Approfondir les actions communes de promotion de l'emploi territorial, notamment à travers les partenariats avec les acteurs de l'éducation
- Organiser l'édition 2026 de la conférence régionale de l'emploi territorial

Axe 2 – Accompagner les parcours dans l'emploi public

- Poursuivre l'organisation mutualisée de concours à l'échelle régionale et inter-régionale

Axe 3 - La Qualité de Vie au Travail (QVT)

- Piloter le déploiement des contrats prévoyance
- Mettre en place les contrats groupes en matière de couverture des risques santé
- Déployer le dispositif de signalement

Axe 4 – Faciliter la gestion des Ressources Humaines des collectivités territoriales en soutenant leur sécurisation

Les **dépenses** du budget régional 2026 sont **estimées à 1 843 000 €, en hausse de 20% par rapport au BP2025**.

Les dépenses de concours sont estimées à **1 153 000 €**, en cohérence avec l'organisation régionale des concours et le besoin de financement du budget Grand Ouest (754 300 €).

Les autres postes de dépenses concerteront les grands projets régionaux

- Poursuite du déploiement de la protection sociale complémentaire, (52 000 €),
- Financement du dispositif de signalement (142 000 €),
- Organisation de la formation au métier de secrétariat général de mairie (56 000 €)

S'y ajoutent les moyens humains dédiés à l'activité régionale (404 000 €), incluant 1,5 équivalent temps plein ainsi que le remboursement du temps passé par les équipes des centres de gestion, ainsi que le prévoit l'avenant au schéma Régional.

En parallèle, les **recettes du budget annexe suivent une hausse similaire à celle des dépenses**, de l'ordre de 20%, et sont prévues à hauteur de 1 546 000 €, essentiellement portées par la dotation du CNFPT, évaluée à 1 533 000 € et représentant 13 mois de cotisation (ratrappage de 2025).

A ce stade de la procédure budgétaire, le budget annexe devrait donc présenter un **déficit maximal de l'ordre de 297 000 €**, aisément **financé par le résultat cumulé antérieur**, évalué à 2 200 000 €.

